

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-03

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 mars 2026 à 18 heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 4 mars 2026, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Étaient présents : M. ARTIGUE Pierre, Mme GAILLARD Marie-Blandine, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. MORILLON Henri-Jacques, M. OTAL Patrick, Mme PERTUISET Sophie (arrivée en cours de séance, à 18h56, et après le vote de l'ensemble des délibérations), M. ROUCH Jean-Louis, Mme TOMAS Christiane.

Étaient absents et représentés : M. AUXIETRE Mathieu par Mme GAILLARD Marie-Blandine, Mme MAURICE Fabienne par Mme LAY Sophie.

Était absent : M. PEDRONO Yann.

M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Dénomination de l'impasse des demeures d'Ariane

Vu l'article L.2121-30 du code général des collectivités territoriales relatif à la dénomination des voies communales ;

Considérant la demande de plusieurs riverains qui ont alerté la collectivité sur les difficultés d'adressage de leur rue ;

Considérant qu'il convient de faciliter le quotidien des habitants en permettant l'acheminement du courrier et la localisation GPS ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des riverains en permettant l'intervention des services de secours.

Madame le Maire **EXPLIQUE** que lors de la construction du lotissement des demeures d'Arianes, la dénomination de l'impasse a été mal transmise au cadastre. Les riverains rencontrent régulièrement des difficultés d'adressage et l'en ont alerté.

Il convient donc de délibérer afin de dénommer officiellement cette voie de circulation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE** de dénommer « impasse des demeures d'Ariane » la voie de circulation en forme de T au croisement de la rue du ranch et face à la rue des camélias.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Sophie LAY



Membres en exercice	12
Membres présents	08
Suffrages exprimés	10
Pour	10 dont 2 procurations
Contre	00
Abstention	00